



8 rue des Écoles
77950 Voisenon
Tél. : 01 60 68 29 00
e-mail : mairie@voisenon.fr

www.voisenon.fr

CONVOCATION

Séance du Conseil municipal du 30 mars 2023

Voisenon, le 24 mars 2023

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-18 du Code général des Collectivités locales, je vous prie de bien vouloir assister à la séance du Conseil municipal qui se tiendra :

Jeudi 30 mars 2023 à 19 heures 30 en salle du Conseil municipal

Conformément à l'article 27 du règlement intérieur, je vous rappelle que toutes les questions doivent être posées de manière écrite au Maire, 48 heures avant la tenue de la séance.

Je vous prie de bien vouloir, en cas d'impossibilité d'assister à cette séance, de bien vouloir m'en informer.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire



Julien AGUIN

ORDRE DU JOUR

INSTITUTIONNEL

1. Information au Conseil municipal des dépenses engagées et des décisions du Maire
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 février 2023

FINANCES

3. Vote du compte administratif M14 pour l'exercice 2022
4. Affectation des résultats M14 pour l'exercice 2022
5. Présentation du compte de gestion M14 du receveur pour l'exercice 2022
6. Subventions aux associations accordées pour l'exercice 2023
7. Subvention au CCAS pour l'exercice 2023
8. Fixation des taux d'imposition pour l'exercice 2023
9. Limitation exonération de la taxe foncière sur les constructions nouvelles
10. Instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public
11. Vote du budget M14 pour l'exercice 2023
12. DETR 2023 – modification subvention DETR 2023
13. Subvention FER 2023
14. Adhésion au groupement diagnostic amiante – SDESM

JEUNESSE

15. Mise à disposition « Chantiers citoyens »

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Région Île-de-France - Département de Seine-et-Marne - Canton de Melun
Toutes les correspondances doivent être adressées de manière impersonnelle à Monsieur le Maire